

parlementaires, avons été obligés de démêler un malentendu politique qui est arrivé à l'extérieur de la Chambre

J'estime donc qu'il ne sert à rien de déférer de nouveau cette question au comité afin qu'il l'approfondisse. Je ne crois pas qu'il y ait moyen d'en arriver à une conclusion plus utile que celle que nous avons déjà trouvée. Il ne sert à rien non plus de soumettre cette question, comme mes amis du Ralliement créditiste proposent de le faire, sauf erreur, au procureur général pour établir s'il y a lieu de porter des accusations de parjure. Il est évident qu'il n'y a eue aucune preuve de parjure ici. Agir ainsi ce serait enlever au Parlement le contrôle sur ses propres affaires, une chose pour laquelle il a lutté pendant des générations. Si des mesures doivent être prises, c'est à la Chambre qu'il appartient de les prendre, comme elle l'a fait en d'autres occasions.

Je le répète, la seule chose qui m'a déplu dans cette affaire, c'est la façon d'aborder la question, car on ne s'est vraiment pas soucié d'étudier les principes qui se trouvaient en jeu. Cela est peut-être dû au fait qu'il n'y a pas de différence réelle entre les deux grands partis; je l'ignore. C'est sûrement, à mon avis, le seul aspect déplaisant de toute cette malheureuse affaire.

(Texte)

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais féliciter le député de Brant-Haldimand pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche, en sa qualité de président suppléant du comité des privilèges et élections.

Toutefois, alors que plusieurs membres du comité étaient présents, nous nous sommes opposés à l'adoption de ce rapport, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, on semble vouloir ménager la chèvre et le chou. Le député de Danforth (M. Scott) vient de dire que l'honorable député de Labelle (M. Girouard) n'était pas assuré de se joindre au parti conservateur, alors que, contrairement, il aurait déclaré que lui-même était décidé, avant même la réunion, de joindre les rangs du parti conservateur.

Or, c'est à cause de cela qu'on semble vouloir blâmer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir posé la question de privilège, alors qu'à ce moment-là tout le monde était d'accord.

Mais pour discuter objectivement des séances du comité des privilèges et élections, nous devons nous en tenir à la déclaration du député de Labelle et à la question de privilège soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

Pour cela, nous devons retourner au 27 avril. Or, à la page 2706 du hansard de cette date, nous pouvons lire:

Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège personnelle.

Vendredi dernier, le député de Bonaventure (M. Béchard) a fait une intervention, rapportée à la page 2660 du hansard, par laquelle il a insinué que ma récente décision était due à un marchandage politique de ma part.

La remarque du député de Bonaventure aurait pu passer pour une farce, mais l'honorable député a oublié que, pour faire de l'humour, il faut avoir de l'esprit.

Je prendrai donc quelques secondes pour laver l'accusation portée par le député de Bonaventure à mon intégrité. Au risque de décevoir la «galerie» de la presse, j'ai décidé de taire les dates, les endroits et les noms de certains députés libéraux mêlés à cette affaire parce que je ne veux pas me faire le complice de l'organisateur en chef du parti libéral qui m'eût permis de salir la réputation politique de certains amis dont la seule faute a été leur sincérité dans cette affaire.

Il y a environ deux mois, j'étais en compagnie de quatre députés libéraux dans un endroit public de Hull. En réponse à une de leurs questions concernant mon avenir politique, j'ai dit que j'avais l'intention bien arrêtée de joindre les rangs du parti conservateur.

Voilà qui indique bien qu'avant même les séances du comité des privilèges et élections, il avait l'idée bien conçue de se joindre au parti conservateur, même s'il ne savait pas, à ce moment-là, s'il serait accepté. Je continue la lecture:

A ce moment, un député libéral s'est levé et est allé au téléphone. A son retour à la table, il a insisté fortement pour que je ne prenne pas la décision sans avoir rencontré M. Keith Davey, l'organisateur en chef du parti libéral.

Je lui ai répondu que mon idée était bien arrêtée, que mes organisateurs dans mon comté me voulaient comme conservateur et que cette rencontre serait probablement inutile.

Sur l'insistance de mes compagnons, j'ai quand même accepté de recevoir dans mon bureau—vous comprenez, dans mon bureau—...

Je tiens à souligner cela.

...l'éminence grise du parti libéral. Autre coup de téléphone d'un député et le rendez-vous est accordé pour le lendemain matin. A onze heures le lendemain matin...

J'en passe un bout, et j'arrive à la discussion qui a eu lieu dans le bureau.

...et mes premiers mots sont pour répéter à M. Davey que mon intention est bien de rejoindre les rangs du parti conservateur et que j'ai accepté ce rendez-vous pour faire plaisir à mes amis.

Alors, je comprends que le député de Danforth savait que le député de Labelle était bien intentionné à ce moment-là.

...et que j'ai accepté ce rendez-vous pour faire plaisir à mes amis.

A ce moment-là, la discussion s'est élevée et voici les avantages qui ont été signalés:

Les avantages: un parti au pouvoir et une grosse caisse électorale à la prochaine élection.